

LA BIODIVERSITÉ : C'EST LA VIE !



Le Département pratique le fauchage raisonné pour favoriser la biodiversité sur le bord des routes

Essentielle pour la planète sur laquelle nous vivons, la biodiversité ne concerne pas que les ours, les baleines ou la forêt tropicale. Elle se développe ou s'appauvrit ici même, autour de nous, selon que l'on permet ou que l'on interdit à la nature de fonctionner normalement.

Pour préserver nos paysages et ce patrimoine naturel vivant, des actions concrètes sont mises en œuvre dans la Marne, dont certaines à l'initiative ou avec le soutien du Département.

AU BORD DE LA ROUTE

Il y a dans la Marne 4200 km de routes départementales... Et deux fois plus de bas-côtés à entretenir pour assurer la bonne visibilité des usagers en circulation. Si la sécurité reste la priorité de sa mission, le Département ménage aussi la faune et la flore qui peuplent les bords de route en faisant évoluer ses pratiques depuis une dizaine d'années. Au lieu de couper la végétation à ras, ses équipes rehaussent la hauteur de coupe à 8 cm et programment leurs deux interventions au printemps et à l'automne dans le respect du rythme de croissance des plantes. C'est ce qu'on appelle le fauchage raisonné.

ZÉRO PHYTO

D'autre part, les arbres d'alignement abattus pour des raisons de sécurité sont peu à peu remplacés par des haies forestières, composées d'essences locales telles que le cornouiller sanguin, le trène des bois ou le noisetier. Avantage : elles ne représentent pas un obstacle dur en cas de sortie de route et constituent un refuge pour les animaux, et notamment pour les insectes pollinisateurs.

Des plantations de ce type sont actuellement en cours sur la RD951. La lutte s'organise aussi contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Disséminées sur les bords de route à l'occasion des transports de marchandises provenant de l'étranger, elles sont la 3^e cause de perte de diversité dans le monde. Dans le cadre de sa gestion différenciée des bords de route, le Département répond à cette menace par des techniques adaptées à chaque plante indésirable (bâchage, fauche répétée, arrachage...). Des expérimentations sont par ailleurs menées pour substituer aux produits phytosanitaires des méthodes alternatives, naturelles (plantes couvre-sols...) ou mécaniques (balayeuse de désherbage...).

Parole
d'élue



Laure Miller

Vice-présidente du Département, en charge de l'environnement et du développement durable

« Nous avons décidé d'engager le Département dans des actions plus visibles, partant du principe que l'écologie doit être davantage perçue comme une valeur positive dont tout le monde doit s'emparer. D'où le lancement prochain d'un appel à projets qui va mettre en valeur et récompenser des initiatives locales, portées par nos communes qui ont souvent des idées innovantes en matière de préservation de notre planète, et en particulier de la biodiversité. »

© Alain Hatat



© Département de la Marne

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

+ DE 65%

La forêt privée représente plus de 65 % de la surface boisée dans la Marne. Pour valoriser ce patrimoine, le Département soutient le Centre Régional de la Propriété Forestière dont les actions contribuent notamment à la sensibilisation des 40 000 propriétaires.

DOSSIER



© Céline Lecomte

➤ **Marais de Saint-Gond (Reuves) :** Un milieu fragile et remarquable

Parole de marais



Hervé Lapie

Président de l'association Symbiose

« L'association Symbiose s'est créée en 2012 dans le but de rassembler le monde agricole et les collectivités volontaires afin de réfléchir ensemble à l'aménagement du territoire et au développement de la biodiversité en Champagne-Ardenne. On avance par expérimentation de projets précis sur des territoires donnés. Une fois qu'un dispositif est validé sur le plan technique, scientifique, économique et environnemental, on peut l'étendre. Cela demande d'investir dans l'animation, de prendre du temps pour faire partager les projets plutôt que de les imposer. Le Département est depuis le départ un facilitateur et nous accompagne de manière proactive. »

Le Département est un partenaire historique majeur du Conservatoire des Espaces Naturels en Champagne-Ardenne (CENCA). Il l'accompagne dans la préservation des richesses écologiques de la Marne et la sensibilisation des publics.

70 SITES ÉCOLOGIQUEMENT GÉRÉS

Sur 230 sites naturels gérés par le CENCA en Champagne-Ardenne, 70 sont dans la Marne, soit le réseau le plus important de l'ex-région. En 2018, des actions ont été engagées sur des marais alcalins (marais de Oyes, de Saint-Gond, du tertiaire...), des prairies humides et des étangs (prairies et mares du Mont Plein, prairies d'Isson à Saint-Remy-en-Bouzemont...) et des pelouses sèches (ancien aérodrome de Marigny...).

Une attention particulière est portée aux sites à la fois remarquables et fragiles qui peuvent bénéficier d'un classement en Espaces Naturels Sensibles tout en demeurant ouverts au public. Trois secteurs prioritaires ont été identifiés pour 2019 dans la Marne : les prairies remarquables de la vallée de la Marne, les petits et grands marais de Oyes et les sablières autour de Reims.

DES ESPÈCES À PROTÉGER

Marne
EN CHIFFRES



22 km

de haies forestières plantées le long des routes départementales à la place des arbres d'alignement depuis 2010.



156 000 ha

de forêt dans la Marne, abritant une biodiversité ordinaire et même remarquable.



100 000 €

consacrés en 2019 à la protection de l'environnement et de la biodiversité par le Département.

LA LUZERNE À L'ESSAI

La luzerne est mellifère à condition de la laisser fleurir. Or pour exploiter au mieux sa richesse en protéines, elle est en principe récoltée avant la floraison. Agriculteurs, coopératives, apiculteurs ont, avec l'association Symbiose, cherché quel aménagement permettrait, en préservant les intérêts de tous, de favoriser le développement des insectes pollinisateurs.

Solution : laisser sur certaines parcelles une bande de luzerne non fauchée où les abeilles, bourdons et autres papillons peuvent s'approvisionner en pollen et nectar. Expérimenté avec succès à Beine-Nauroy pendant trois ans, ce projet Apiluz est appelé à se déployer dans toute la Marne.

SOUS LES PONTS

Les chauves-souris aiment gîter sous les ponts. Raison pour laquelle, avant d'engager des travaux sur un ouvrage d'art, le Département charge le CENCA* de vérifier si le site est occupé par ces petits mammifères et de proposer des mesures de protection, telles que le décalage de la période de travaux (pas question de les déranger en pleine hibernation ou mise bas !) ou la mise

en place d'aménagements spécifiques. En 2018, 5 ouvrages d'art ont été ainsi diagnostiqués. Pourquoi protéger les chauves-souris ? Parce qu'elles contribuent à réguler les populations d'insectes, et notamment les moustiques, leur intervention naturelle étant bien plus efficace qu'une campagne de démoustication.

*CENCA : Conservatoire des Espaces Naturels en Champagne-Ardenne



➤ **Apiluz testé avec succès**



➤ **Le murin de Daubenton :**
Une espèce utile

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des ruchers ont été installés sur deux terrains appartenant au Département à Villers-en-Argonne, dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération des Groupements et Syndicats Apicoles Marnais. Un projet équivalent est à l'étude sur Vatry.